

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
C = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
C = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Le bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HITALISATION EN CLINIQUE

HITALISATION EN HOPITAL

HITALISATION EN SANATORIUM OU NTORIUM

EN MAISON DE REPOS

TES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit répétées en plusieurs séances ou actes comportant un ou plusieurs échelonnements temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPEDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade

DATE DE DEPOT



M U P R A S

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1602381

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : KANKOU NASIL

Matricule : 11460 Fonction : Manager Poste : 2688

Adresse :

Tél. : 0661 05 2135 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : Amine Hasnaa Age 10/0 18/80

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 24 NOV 2015

Nature de la maladie : Pharyngite 18 JUN 2013

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Casablanca le 24/05/2018 Signature et cachet du médecin Dr. BENSLIMANE El Hedi

Médecin Généraliste Allergologue

Rés. Riad Garden, Immeuble 2, Bd. Layouni

en Casablanca - Tél : 05 22 69 20 13

Durée d'utilisation 3 mois

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.10.51.13	Consultation	Ca	150 Dh.	Dr. BENSI Médecin Généraliste S. Rad Garden, Immeuble Alabianca - Tel : 0522 611111

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL QODDOUS <i>Dr. Mme DINAR Aziza</i> Lotissement Youssra, Lot 115, Zoubir - CASABLANCA Tél: 05.22.93.26.75	<i>le 24/5/19</i>	<i>109,40.</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTE

Dr. Hajar BENSLIMANE - هاجر بنسليمان

Médecin Généraliste - Allergologue

Diplômée en Allergologie de la faculté de Montpellier

Diplômée en Diabétologie de la faculté de Rabat

Médecine Générale et Echographie

Prise en charge et suivi du Diabète

Asthme, Rhino-conjonctivites allergiques

Allergies alimentaires, Eczéma, Urticaire

Tests cutanés, EFR, Désensibilisation spécifique



بالصدى

داء الرئة - اسيبة الأنف والعين
لية والدوائية، كزيمة

Vita C 1000®

PPV 15DH30
EXP 10/2021
LOT 89022 3

Casablanca, le : ٢٤١٥٦

79,70

Mme Amine Hasnaa .

- Azix 500 cp
1cp 1 (1S) 3

PHARMACIE AL QODDOUS
Dr. Mme DINAR Aziza

Lotissement Youssra, Lot 115
Zoubir - CASABLANCA

Tél: 05 22 93 26 75

14,40

- Doliprane 1g supp
1 supp x 2 + 3j x 3j

15,30

- Vita C 1000 cp effervescent
1cp 1 (1S) x 1 den.
109,40

Dr. BENSLIMANE Hajar
Médecin Généraliste - Allergologue
Rés. Riad Garden, Imm 2, bd Laymoun
Casablanca - Tél : 05 22 69 20 13

Rés Riad Garden, imm 2, Apt 7, bd Laymoun, lot Youssra, Zoubir - Oulfa Casablanca

اقامة رياض جاردن، عمارة 2، شقة 7، شارع الليمون، تجزئة يسرى، الزبير، الألفة، الدار البيضاء

Tél: 05 22 69 20 13

79,70
PPV 79DH70
PER 02/22
LOT 1422

PPV 14DH40
PER 12/20
LOT H2700
14,40